

## COMITÉ EXÉCUTIF

### PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024  
26 novembre 2024, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de Madame Julie Gasse

**PRÉSENCES**

- Mme Julie Gasse (Présidente)
- M. Serge Le Guellec
- M. Alexandre Ouellet
- M. Pierre-Luc Michaud
- M. Kurt Vignola

**ABSENCES**

- M. Raymond Lacroix

**PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE**

- Mme Vicky Boucher, secrétaire générale
- M. Sylvain Lafrance, DG, IMAR
- M. Pape Niokhor Diouf, DG, SEREX
- Mme. Julie Lessard, DG adjointe, SEREX
- M. Jean Philippe Bertrand, administrateur, SEREX

**24-19.01      VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Constatant le quorum, la présidente, Mme Julie Gasse, souhaite la bienvenue aux membres.

**24-19.02      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Julie Gasse fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Par souci d'efficacité, le point 24-19.05 sera traité à la suite du point 24-19.08.

Avant l'adoption de l'ordre du jour, il est convenu de débiter avec la présentation des CCTT.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de débiter par la présentation des CCTT et d'adopter l'ordre du jour par la suite.

**24-19.03      RAPPORT ANNUEL MES 2023-2024 - REQUÊTE ANNUELLE D'INFORMATION 2023-2024 / ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024 ET PLAN DE TRAVAIL 2024-2025 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) DU SEREX : POUR ADOPTION**

Mme Julie Gasse assure la présentation de ce volet.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan de travail (incluant ses prévisions budgétaires), son rapport annuel, ses états financiers, sa requête annuelle d'information ainsi que ses indicateurs de l'annexe D (rapport annuel MEIE) qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Ces documents ont été adoptés lors de la réunion du 19 novembre.

Cette année, les états financiers au 30 juin 2024 ont été adoptés le 18 octobre 2024. Quant au plan de travail 2024-2025, aux deux rapports annuels et à la requête annuelle d'information 2023-2024, ils ont été adoptés le 19 novembre 2024.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

**CONSIDÉRANT** que le SEREX est un CCTT;

**CONSIDÉRANT** les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) relatives à la gestion des CCTT;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail, le rapport annuel du MES, les états financiers, la requête annuelle d'information et les indicateurs de l'annexe D (rapport annuel MEIE) de ses CCTT;

**CONSIDÉRANT** que les états financiers au 30 juin 2024 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 18 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT** que le plan de travail 2024-2025 (incluant les prévisions budgétaires), le rapport annuel MES 2023-2024, la requête annuelle d'information 2023-2024 et les indicateurs de l'annexe D (rapport annuel MEIE 2023-2024) ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 19 novembre 2024;

Les documents seront adoptés au prochain conseil d'administration en conformité avec le régime budgétaire. Le comité exécutif recommande l'adoption des rapports tel que déposé considérant le contexte économique actuel.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander les documents tels que présentés par le SEREX dans le cadre de la reddition de compte des CCTT pour l'année 2023-2024 au prochain conseil d'administration en conformité avec le régime budgétaire, avec les considérations suivantes :

- Le contexte économique risque de changer dans les prochains mois et cela entraînera fort probablement une révision du plan d'action du CCTT.
- De plus, il est recommandé de réitérer l'importance des collaborations mutuelles et d'identifier des moyens pour accroître la synergie entre le CCTT et le Collège.

**24-19.04      BILAN ANNUEL 2023-2024 DU CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) INNOVATION MARITIME (IMAR) : POUR ADOPTION**

---

**24-19.04A      RAPPORT ANNUEL 2023-2024 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024 : POUR ADOPTION**

---

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel et ses états financiers qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2023-2024 et les états financiers au 30 juin 2024 ont été adoptés lors de la séance du 22 novembre 2024.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

**CONSIDÉRANT** qu'Innovation maritime est un CCTT ;

**CONSIDÉRANT** les directives du ministère de l’Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

**CONSIDÉRANT** l’obligation pour le conseil d’administration du Cégep de Rimouski d’adopter le rapport annuel et les états financiers de ses CCTT ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel 2023–2024 d’IMAR et les états financiers au 30 juin 2024 ont été adoptés par le conseil d’administration d’IMAR le 22 novembre 2024 ;

Les documents seront adoptés au prochain conseil d’administration en conformité avec le régime budgétaire. Le comité exécutif recommande l’adoption des rapports tel que déposé considérant le contexte économique actuel.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de recommander les documents tels que présentés par IMAR dans le cadre de la reddition de compte des CCTT pour l’année 2023–2024 au prochain conseil d’administration.

**24-19.04B      PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024–2025 : POUR ADOPTION**

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son plan de travail annuel et les prévisions budgétaires qu’il soumet pour adoption à son conseil d’administration. Cette année, le plan de travail annuel et prévisions budgétaires 2024–2025 ont été adoptés lors de la séance IMAR du 22 novembre 2024.

Selon les directives du ministère de l’Enseignement supérieur, le conseil d’administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

**CONSIDÉRANT** qu’Innovation maritime est un CCTT ;

**CONSIDÉRANT** les directives du ministère de l’Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

**CONSIDÉRANT** l’obligation pour le conseil d’administration du Cégep de Rimouski d’adopter le plan de travail annuel et prévisions budgétaires de ses CCTT ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de travail annuel et prévisions budgétaires 2024–2025 ont été adoptés par le conseil d’administration d’IMAR le 22 novembre 2024 ;

Les documents seront adoptés au prochain conseil d’administration en conformité avec le régime budgétaire. Le comité exécutif recommande l’adoption du plan de travail tel que déposé considérant le contexte économique actuel.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de recommander les documents tels que présentés par IMAR dans le cadre de la reddition de compte des CCTT pour l’année 2023–2024 au prochain conseil d’administration en conformité avec le régime budgétaire, avec les considérations suivantes :

- Le contexte économique risque de changer dans les prochains mois et cela entraînera fort probablement une révision du plan d’action du CCTT.
- De plus, il est recommandé de réitérer l’importance des collaborations mutuelles et d’identifier des moyens pour accroître la synergie entre le CCTT et le Collège.

**24-19.05            BILANS DES ACTIVITÉS 2023-2024 DE L'IMQ ET DE LA DFCDI EN LIEN AVEC L'INDUSTRIE MARITIME : POUR DÉPÔT ET INFORMATION**

---

Le sujet est déplacé à la suite du point 24-19.08.

**24-19.06            MANDAT POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE ACTIVE – SOC GÉRÉ : POUR ADOPTION**

---

Le sujet est traité à huis clos.

**24-19.07            CONVENTION D'ASSISTANCE MUTUELLE AU REGARD DES CYBERRISQUES : POUR ADOPTION**

---

Le sujet est traité à huis clos.

**24-19.08            MANDAT POUR LE SERVICE DE COURTAGE D'INFORMATION EN TI : POUR ADOPTION**

---

Le sujet est traité à huis clos.

**24-19.05            BILANS DES ACTIVITÉS 2023-2024 DE L'IMQ ET DE LA DFCDI EN LIEN AVEC L'INDUSTRIE MARITIME : POUR DÉPÔT ET INFORMATION**

---

Le document est déposé pour information.

Comme stipulé dans le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski, catégorie B-01, section 8.5, la Direction de l'IMQ et la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) déposent annuellement et présentent conjointement au comité exécutif un bilan de leurs activités et des liens de collaboration avec l'industrie.

Ces bilans visent à la fois à démontrer que l'IMQ s'assure de répondre aux exigences réglementaires visant au maintien des approbations détenues pour l'enseignement des programmes maritimes, de même qu'à témoigner de ses liens avec l'industrie et de l'implication des directions dans la réponse aux besoins de l'industrie.

Pour faciliter la compréhension des administrateurs en lien avec le partage des responsabilités des directions respectives, deux rapports sont déposés au comité exécutif :

- Bilan des activités 2023-2024 – secteur régulier – Direction IMQ
- Bilan des activités 2023-2024 – secteur de la formation continue – DFCDI

Ces bilans font donc l'état des travaux annuels du comité de gestion de la qualité, du statut des approbations de Transports Canada et des suivis des travaux d'audits tant à l'interne qu'à l'externe, s'il y a lieu. On y retrouve le bilan des travaux et des collaborations des directions respectives avec l'industrie maritime et les comités et organismes qui y sont liés.

De plus, les contributions au développement des compétences de la main-d'œuvre maritime, de même que les différents projets et activités de recherche conduite en soutien à l'industrie y sont également abordés.

Pour compléter, un volet est également consacré au portrait de situation en ce qui a trait au Centre de formation en plongée professionnelle (CFPP), notamment concernant l'offre des AEC, les aspects réglementaires, ses enjeux et ses perspectives de développement.

Les membres échangent sur la façon la plus optimale de mettre en valeur les réalisations en lien avec le secteur des formations maritimes.

**24-19.09      LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 57.

---

La présidente  
(Mme Julie Gasse)

---

La secrétaire générale  
(Mme Vicky Boucher)